



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1099**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23155- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU COMMERCE AIXOIS (A.P.A.C.A) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT POUR 2012-ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation

- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU COMMERCE AIXOIS (A.P.A.C.A) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT POUR 2012-ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois (A.P.A.C.A) est une association de commerçants qui organise, à son initiative, et conformément à ses statuts, un certain nombre de manifestations dans le but de promouvoir et animer le commerce aixois à savoir :

- "- participer à la revitalisation du centre-ville d'Aix en Provence en mettant en œuvre tous les moyens et actions pour y promouvoir et défendre l'activité commerciale et artisanale*
- définir des actions et le programme correspondant*
- faciliter les échanges entre associations, proposer des solutions et effectuer des actions communes*
- assurer la représentation des associations et de leurs membres auprès des autorités, des pouvoirs publics et organismes divers pour la défense de leurs intérêts communs*
- accroître la représentativité des associations adhérentes*
- réaliser toutes opérations se rattachant à son but*
- dans ce cadre, l'association aura pour interlocuteurs la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille -Provence, la Chambre des Métiers des Bouches du Rhône et l'État au titre du FISAC"*

Elle intervient, entre autres, pour les fêtes de fin d'année.

Considérant que les manifestations et actions diverses proposées par l'APACA sont des missions d'intérêt public local, la Ville d'Aix en Provence souhaite soutenir financièrement cette association.

Une convention de partenariat n°2011-1024 en date du 26 septembre 2011 prévoit pour les années 2011- 2012 et 2013 l'attribution d'une subvention de **76 000 €** en fonctionnement.

Il est par ailleurs proposé d'allouer à cette association pour l'année 2012 une subvention exceptionnelle d'Équipement d'un montant de **40 000 €**

A cette fin un avenant n°1 vous est présenté.

Pour la subvention de fonctionnement, la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9294-6574, numéro d'opération 1750, intitulée "Subventions de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé - Encouragement au Commerce et à l'Artisanat" qui présente les disponibilités suffisantes.

Pour la subvention d'équipement, la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9094-20421, numéro d'opération 1750, intitulée "Subventions d'Équipement aux personnes de droit privé (Biens Mobiliers, Matériels et Études) - Encouragement au Commerce et à l'Artisanat" qui présente les disponibilités suffisantes.

Je vous demande, en conséquence, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-DECIDER le versement de la subvention annuelle de **76 000 €** à l'A.P.A.C.A ;

-DIRE que cette dépense sera imputée à la rubrique 9294-6574, numéro d'opération 1750, intitulée "Subventions de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé - Encouragement au Commerce et à l'Artisanat" qui présente les disponibilités suffisantes ;

-DECIDER pour 2012 l'attribution à l'A.P.A.C.A d'une subvention exceptionnelle d'équipement de **40 000 €** ;

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9094-20421, numéro d'opération 1750, intitulée "Subventions d'Équipement aux personnes de droit privé (Biens Mobiliers, Matériels et Études) - Encouragement au Commerce et à l'Artisanat" qui présente les disponibilités suffisantes ;

- ADOPTER l'avenant n°1 ci-annexé ;

-AUTORISER Madame le Maire ou l'adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative à signer ledit avenant établi entre l'Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois et la Ville.

**2012.1099 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT
A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU COMMERCE
AIXOIS (A.P.A.C.A) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
D'EQUIPEMENT POUR 2012-ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS
2011-2013
du 26 septembre 2011 référencée 2011-1024**

Entre :

La Commune d'Aix en Provence,

ci-après désignée "la Commune", représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative

agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil Municipal du 8 octobre 2012

d'une part,

et

L'Association dénommée "**Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois (A.P.A.C.A)**" dont le siège social est situé au 2 rue Mazarine, 13 100 Aix en Provence, numéro de SIRET : 501 681 613 00029

ci-après désignée l'"Association", représentée par son Président Monsieur Christian ROLANDO

d'autre part,

Préambule

Par délibération n°2011-1024 du 26 septembre 2011, la Ville a adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 76 000 € par an sur trois ans.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention exceptionnelle d'équipement de 40 000 € , soit un total pour l'exercice 2012 de 116 000 €.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 3 de la convention intitulé "Moyens accordés par la commune" est modifié ainsi que suit :

a) Détermination du montant

"Le montant annuel de ce concours financier au titre du fonctionnement est fixé à 76 000 €

Pour 2012 uniquement, l'Association bénéficiera d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 40 000 €.

Toute réévaluation éventuelle des subventions donnera lieu à l'établissement d'un avenant sur lequel la Ville devra délibérer.

b) Modalités de versement de la subvention

"Pour 2012, les subventions de 76 000 € en fonctionnement et 40 000 € en équipement seront versées en une seule fois après le vote du Conseil Municipal et la signature et la notification du présent avenant"

Article 2

Toutes les autres clauses de la Convention d'objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Commune
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)